



Rubrique: Autres appels aux créanciers relevant du droit des sociétés

Sous-rubrique: Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus

Date de publication: SHAB - 08.07.2020

Numéro de publication: SR01-0000003511

Canton: JU

Entité de publication:

Vincent Gobat & Carole Zuber, Chemin des Places 1, 2800 Delémont

Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus Pael finance holding S.A. avec S.I. Durtal S.A.

3. Publication

Organisation transférante:

Pael finance holding S.A.
CHE-100.841.678
c/o: Synergie Media S.A.
Rue de l'Avenir 23
2800 Delémont

Organisation reprenante:

S.I. Durtal S.A.
CHE-101.566.842
c/o: Synergie Media S.A.
Rue de l'Avenir 23
2800 Delémont

Publication de la fusion dans la FOSC: 01.07.2020

Remarques juridiques:

Appel aux créanciers suite à une fusion (Art. 25 al. 2 LFus).
Les créanciers des sociétés qui fusionnent peuvent, dans le délai de trois mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets, produire leurs créances et exiger des sûretés.

01.10.2020 (3 mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets juridiques)

Point de contact:

S.I. Durtal S.A.
c/o Synergie Media S.A.
Rue de l'Avenir 23
2800 Delémont